



AXE THÉMATIQUE B

**MESURES D'ENCOURAGEMENT DE LA
CONFIANCE ET DE LA SÉCURITÉ, ET
COOPÉRATION DANS DES OPÉRATIONS
MULTINATIONALES MENÉES DANS LES
AMÉRIQUES.**



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE

SOUS-THEME I

**ÈVOLUTION DES MESURES D'ENCOURAGEMENT DE LA CONFIANCE ET
DE LA SECURITE : ACTIONS A MENER POUR LEUR
APPROFONDISSEMENT A L'ECHELLE CONTINENTALE ET SOUS-
REGIONALE**

RAPPORTEUR : PERU
CO-APPORTEUR : EL SALVADOR
ARGENTINA
MODERATEUR : NICARAGUA



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE

SOUS-THEME II

**TRANSPARENCE ET CONFIANCE DANS LES AMERIQUES : LIVRES
BLANCS DE LA DEFENSE, SYSTEME NORMALISE DE CALCUL DES
DEPENSES EN MATIERE DE DEFENSE ET MECANISMES DE PREVENTION
DES CONFLITS**

**RAPPORTEUR : CHILE
CO-APPORTEUR : PARAGUAY
MODERATEUR : MEXICO**



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE

SOUS-THEME III

MISSIONS DE PAIX ET OPERATIONS CONJOINTES: EXPERIENCES ET PERSPECTIVES DANS LE CONTINENT AMERICAIN.

RAPPORTEUR : BRASIL
CO-APPORTEUR : URUGUAY
GUATEMALA
ARGENTINA
CANADA
MODERATEUR : CHILE



MESURES DE PROMOTION DE CONFIANCE ET SÉCURITÉ, ET COOPÉRATION EN OPERATION MULTINATIONALES DANS LES AMÉRIQUES.

Sous-thème 3 : Missions de Paix et Opérations combinées : expériences et perspectives dans l'Hémisphère.

Sont prévues : le Brésil serait **Rapporteur**; comme **Co-rapporteur** Uruguay, Guatemala, Argentine et Canada ; et comme **Modérateur** Chili.

1. CONSIDÉRATIONS INITIALES

a. Antécédents

- Williamsburg (1995) – Une promotion vers une plus grande coopération volontaire des opérations de paix sur le domaine de l'ONU a été annoncée;
- Bariloche (1996) – Pendant les discussions, il a été mis en valeur le besoin d'approfondir la coopération interaméricaine pour l'entretien de la paix et la fortification de la sécurité hémisphérique et stimuler toutes les nations de l'hémisphère à favoriser, à travers la participation active et volontaire, le succès des Opérations de Maintien de la Paix (OMP), en conformité avec la Charte des Nations Unies (ONU) ;
- Manaus (2000) – Il a été déclaré que les États doivent travailler pour consolider la paix dans l'espace américain et valoriser les règles et normes de Droit International, inscrites dans les Chartes de l'ONU e de l'Organisation des États Américains (OEA), en référence à l'autodétermination, à intégrité territoriale, à la non-intervention, à solution pacifique de différents, au développement économique et social et droit à l'auto-défense ;
- Santiago (2002) – Il a été déclaré, de nouveau, l'appuis à la participation volontaire et active des nations de l'hémisphère dans les OMP de l'ONU, qui sont mettre en pratique pour les États, en accord avec leurs intérêts nationaux et leurs législation internes;
- Il a été déclaré, encore, que les travaux de la Conférence des Ministres de la Défense doivent avoir continuité, en reinterant la recommandation sur le besoin de coordination et coopération entre les États ;
- Quito (2004) – Il a été déclaré la volonté publique de fortifier les opérations de paix, en soutenant la participation volontaire et active des nations de l'hémisphère dans l'opérations de paix autorisées pour un mandat de l'ONU ou les missions qui se développent dans les contexte des Traités et des accords de paix ;
- Il a été déclaré, aussi, l'identification que la participation dans l'opérations de paix est un engagement de chaque État en accord avec ses intérêts nationaux et les respectives lois et distribuent la disposition en profondier la coopération régionale pour laquelle c'est nécessaire d'améliorer l'éducation et la formation de militaires et civils dans cette sphère. Il a été mis en valeur, encore, l'enrichissement de l'interopérabilité



entre les Forces Armées (FA) et en particulier reconnaître, entre autre, la coopération en opérations de paix ;

- Il a été déclaré, enfin, que soit reconnu et soutenu la participation des pays en activités d'entretien de la paix, en mettant en évidence spécifiquement la Force Multinationale Intérimaire (FMI) au Haïti et la Mission de stabilisation des Nations Unies au Haiti (MINUSTAH), pour la solidarité au peuple haïtien et aussi pour l'importance de ces opérations pour la vision coopérative qui considère essentiel pour l'entretien de la paix et de la sécurité de la région.

b. Consensus déjà atteint et autres observations

- 1) De tout qui a été déclaré pendant les conférences précédentes on peut souligner avec plus grand ou moins d'importance les consensus suivants :
 - appuis aux pays de l'hémisphère pour la participation active et volontaire dans les OMP ;
 - respect aux intérêts nationaux et aux législations internes concernant la participation des pays d'hémisphère dans opérations de paix ;
 - promotion de succès et de fortification des opérations de paix ;
 - opérations de paix, en accord avec la Charte des Nations Unies ou à la demande des États impliqués et qui doivent être analysés individuellement ;
 - Perfectionnement de l'instruction et de l'intensification de formation des militaires et civils pour les opérations de paix
 - Propositions de décisions pour la discussion de points de vues régionaux concernant la participation en opérations de paix
 - Disposition en profondeur pour la coopération régionale pour les opérations de paix ;
 - Importance de l'action du FMI et MINUSTAH avec un point de vue coopératif qui est considéré vital pour l'entretien de la paix et de la sécurité dans la région
- 2) En concernant les opérations de paix, on peut voir que des déclarations qui ont marquées le consensus dans chaque conférence, l'emphase dans la formation des militaires et civils et l'approfondissement de la coopération régionale sont les aspects qui ont besoin d'une plus grande attention et des mesures pour le pays de l'hémisphérique.

2. DÉVELOPPEMENT

a. Analyse

À l'occasion de la dernière conférence de San Francisco de Quito, en novembre 2004, il a été présenté un excellent travail par la délégation de Chili, entretien pour la délégation canadienne et paraguayenne, dans le subthème « Coopération Hémisphérique en Opérations d'Entretien de la Paix », un thème pareil au thème maintenant traité.



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE

À cette occasion, beaucoup de décisions politiques ont été déclarées lors des 15 dernières ans avec les nouvelles demandes de sécurité coopérative, en mettant en évidence une plus grande nécessité de coopération internationale, allant à l'encontre d'une résistance légitime à un système international structuré et naturellement prudent. À cette époque, il a été présenté le besoin d'un système multilatéral plus structuré et avec une plus grande capacité d'imposer des solutions, même contre la volonté de quelques États, en cherchant une plus grande efficacité dans les résultats des opérations de paix. Une plus grande efficacité comme objectif amènerait le besoin d'institutions multilatérales avec une plus grande légitimité face à des problèmes de sécurité internationale, en faisant impératif la recherche d'institutions multilatérales plus démocratiques et plus représentatives des intérêts de ses États-Membres. Le résultat pratique, qui est cherché jusqu'à présent serait de donner à l'ONU la capacité réelle de conduite des crises, spécialement, celles de caractère humanitaire ou l'importance des opérations de paix est croissant à cause de l'augmentation des crises internationales en nombre et intensité.

En citant par exemple la situation de l'Haïti où les principales menaces sont la pauvreté, la inégalité sociale, le rare développement économique et social ont été cités les avances qui ont été couronnées par une phase de participation plus harmonieuses avec les opérations de paix et il a été traité des possibles nouveaux pas à être fait afin de fortifier le chemin d'une coopération régionale plus efficace en relation à l'opération de paix.

Dans le VII CMDA, on a discuté et amplifié la liste d'expériences et les perspectives pour l'hémisphère concernant les opérations multilatérales d'entretien de la paix, comme l'évolution naturelle du sous-thème développé dans la dernière conférence.

L'Haïti est notre plus grand exemple et principal argument qui est fortifié pour les éléments. Exemple d'un pays dans lequel se justifie une mission de paix de caractère multidimensionnel, dans notre continent, où les divers acteurs- militaires, policiers et agences civiles ont une plus grande ou petite importance en accord avec les moments présents – de chaos jusqu'à la normalité institutionnelle. Les Forces Armées ont plus d'importance pendant la phase initiale du processus de paix. Cette importance est diminuée au fur et à mesure que les institutions du pays sont revitalisées pour la poursuite du processus de restructuration politique, économique et sociale avec l'importance de quelques éléments marquants comme la justice, la sécurité publique, le système d'égoût, l'éducation et, particulièrement, la génération d'emploi.

Dans la réunion de vice-ministre des affaires extérieures et de défense des pays latino-américains qui composent la MINUSTAH, le 4 août de l'an présent, il a été dit que la croyance sur le besoin d'un nouveau mandat que permette que les quotas de participants puissent comprendre des éléments pour contribuer avec le développement social de l'Haïti et, dans ce sens, évaluer les circonstances qui rendent possible la modification graduelle de l'emphase de sécurité de la mission par une emphase plus tournée pour l'aide et pour la coopération politique, économique et sociale. Avec cette manifestation, qui



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE

résume les informations reçues tous les jours sur la mission, il a été vérifié que l'Haïti est déjà dans une période de transition pour l'exécution de mesures plus attachées à la restructuration des institutions de l'État mais, encore, avec de sensibles appels à l'entretien d'armée pour la garantie d'une ambiance stable et sûr.

Nous savons que une ambiance stable et sûre n'est pas complète seulement avec les forces de sécurité. Il faut que la population ait un emploi, l'éducation qui puisse proportionner à la population une plus grande perception de sécurité et de l'impulsion pour l'environnement durable. Dans ce sens il est important que les promesses des pays donateurs soient effectivement accomplies et agrandies en volume de moyen financier. Il n'y aura pas d'opérations de paix avec succès si il n'y a pas assez biens pour la reconstruction du pays et pour l'entretien des bases qui les rendent compétitifs sur le marché international de la mondialisation.

En plus de la garantie d'engagement financière pour les pays donateurs, pendant et après l'opérations de paix, il est important qu'on soit préparé pour affronter effectivement les défis de la relation civil-militaire dans les opérations semblables. Le manque d'informations, la difficulté de faire les attachements nécessaires avec les autorités et leaders locaux, les incertitudes d'une ambiance urbaine menaçant et non-menaçant au même temps, où la différence de langue devient compliqué, indique les principaux pas à être donné pour l'arrangement du personnel pour les opérations de paix doivent être intimement attachés à relation civil-militaire, autant dans la sphère interne de la mission que dans le domaine interne de la mission (les organes internes de la mission de L'ONU à l'endroit) que dans la relation avec les institutions locales et avec la société civile. L'action brésilienne dans l'arrondissement de Bel Air, à Port-au-Prince, avec une immense action civile-sociale, a résulté en la conquête de confiance de la population en relation à l'armée et la diminution de la violence locale.

Encore dans la sphère de l'expérience vécue, la MINUSTAH a eu dès le début, dans sa composition, des effectifs de 13 pays de l'hémisphère, 7 avec des armées des FA, faisant un total de 4000 militaires (FA et polices): 60% de tout l'effectif de l'hémisphère employé en opérations de paix dans le monde actuellement. Ces nombres démontrent l'élevé intérêt de coopération des pays pour la paix qui peuvent être aussi vus dans le travail coordonné d'armées sous un command unique, plusieurs fois, dans une ambiance de grande difficulté pour la construction urbaine, comme c'est le cas de Port-au-Prince.

En ce qui concerne la préparation pour les opérations de paix, l'hémisphère a présenté des initiatives importantes, parmi lesquelles :

- Armée de opérations de paix, avec le soutien des États Unis. En 2005 réalisé au Brésil et en 2006 réalisé au Peru, les deux avec la participation d'un considerable nombre de représentants de plusieurs pays;
- Échange d'expériences entre les centres de préparation de forces de paix ;



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE

- Participation de centre de préparation de forces de paix avec les membres de « International Association of Peace Training Center » (IAPTC) , une association que veut l'échange d'expériences entre plusieurs centres;
- Création d'un État- Majeur Conjoint Combiné (EMCC), Argentine – Chili pour l'établissement d'une Force de Paix Binational.

b. Positions conflictuelles des pays participants

Apparemment, il n'y a pas de point conflictuels entre les positions des pays participants en OMP. Il y a différents stades de développement des Centres de

Préparation, où se distingue le CAECOPAZ (Argentine), le PSTC (Canada) et le CECOPAC (Chili).

Il y a aussi une différence de disponibilité d'effectifs militaires vers les missions de paix, où l'on distingue la participation plus active de l'Uruguay.

Intérieurement, pour quelques pays, les procès décisionnaires nationaux, particulièrement le Brésil, sont plus lents pour répondre aux urgences des OMP, face aux besoins de libération de moyen financiers en plus qui ne sont pas couverts par l'ONU. Le Brésil reçoit un remboursement d'environ 50 % des dépenses réalisées avec les opérations de paix, dépense de personnel compris. La législation brésilienne envisage aussi le besoin d'autorisation du Congrès National pour l'envoi d'armées hors du pays.

c. Conclusions partielles

La MINUSTAH est un exemple d'union d'effort des pays d'hémisphériques vers la solution de la crise haïtienne. La participation de 13 pays hémisphériques, dont 7 sont latino-américains avec les Forces Armées, en l'Haïti, en plusieurs combinaisons, indique l'élévé degré d'engagement et de coopération des gouvernements, même avec les difficultés internes.

Il est important que les promesses des pays donateurs soient effectivement accomplies et agrandies en volume de moyen financière. Il n'y aura pas d'opérations de paix avec succès s'il n'y a pas d'assez de moyens pour la reconstruction du pays en crise et pour l'entretien des bases qui le rendront compétitif sur le marché international de la mondialisation.

La coopération hémisphérique vers les opérations multinationales d'entretien de la paix doit augmenter, avec des échanges relatifs à la préparation des Forces de Paix chaque fois plus fréquent. L'OMP au Haïti a donné une impulsion dans ce sens et la perspective d'augmenter les missions de ce genre, dans le monde, amène de l'entretien de cette initiative.



La nature des opérations de paix modernes implique une amélioration des entraînements. Particulièrement dans les relations civiles-militaires où le vide des informations initiales et des relations avec les institutions civiles rendent difficile, voire compromettent, la continuité de la mission.

3. POSITION BRÉSILIENNE

a. Le Brésil considère que les OMP sont un instrument utile vers l'aide pour la solution négociée des conflits ; cherche la participation de la plus grande quantité possible de missions de paix, pour l'emploi d'armées ou missions individuelles, en accord avec sa Politique de Défense Nationale, mais comprend que l'emploi des quotas de participants armés ne doit pas être adopté indistinctivement en quelque cas.

b. En accord avec la Constitution Brésilienne qui régle les motifs des relations internationales, le Brésil a défendu que le respect des principes traditionnels de l'impartialité et du non usage de la force, sauf légitime défense, sont les formes plus adéquates pour garantir la légitimité et l'efficacité des opérations de paix.

c. Le Brésil observe certaines références quand il évalue le cheminement de sa participation en OMP, entre:

- Priorité pour les missions dans des régions voisines ou proches, avec affinité de langue, culture et conditions de climat et terrain pareil au brésilien pour prévoir une possibilité plus grande de succès et l'obtention des objectifs fixés par l'ONU.
- Préférence pour les opérations avec des bas coûts financiers, car, dans le cas brésilien, le remboursement de l'ONU couvre environ 50% des dépenses avec personnel, matériel et logistique.
- Option pour des opérations en harmonie avec le propos de la Charte de l'ONU, ceci veut dire, paix et sécurité clairement englobées, en résultant d'une décision multilatérale et, principalement, avec le consensus clair des parties en conflit.

d. Dès 1999, le Brésil a participé des OMP, soutenu dans le chapitre VII de la Charte de l'ONU, à condition que le mandat réduit l'usage de force militaire, comme fut le cas d'Haïti, où la force militaire est restée avec une fonction secondaire vers l'entretien de l'état de droit en tenant la responsabilité primaire par le Police National d'Haïti.

e. Les expériences avec l'Haïti corroborent la position brésilienne en ce qui concerne les opérations de paix sous le mandat d'organismes internationaux que le Brésil soit part ou en répondant aux engagements internationaux. Le Brésil considère fondamental le respect de l'article 53 et la Charte des Nations Unies qui interdit les actions sans autorisation du Conseil de Sécurité.

4. PROPOSITIONS



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE

- a. Pendant la préparation des armées pour les centres de preparation de forces de paix, approfondir la relation civil-miitaire dans les differentes phases d'une opérations de paix.
- b. Intensifier la coopération entre les divers centres de préparation de forces de paix en ayant l'intention d'une préparation plus uniforme qui facilite la coordination dans le domaine des operations.



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE

SOUS-THEME IV

POLITIQUE D'ACTION INTEGRALE CONTRE LES MINES : LEÇONS APPRISES ET COLLABORATION DANS LE CONTINENT AMERICAIN

RAPPORTEUR : VENEZUELA
CO-APPORTEUR : HONDURAS
CHILE
MODERATEUR : NICARAGUA



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE

SOUS-THEME V

POLITIQUE D'ACTION INTEGRALE CONTRE LES MINES : LEÇONS APPRISES ET COLLABORATION DANS LE CONTINENT AMERICAIN

RAPPORTEUR : BOLIVIA
CO-APPORTEUR : REPUBLICA
DOMINICANA
MODERATEUR : HONDURAS



FORCES ARMÉES BOLIVIENNES ET LES MISSIONS HUMANITAIRES D'APPUI FACE AUX DÉSASTRES NATURELS

I.- UNE APPROCHE À LA RÉALITÉ.

Les Missions Humanitaires incluent d'une manière pratique le concept d'Action Humanitaire qui en général est utilisé sous une forme indistincte à celle-là d'Aide humanitaire et vice versa. L'aide humanitaire comme quelques auteurs et agences la définissent, encadre un champ un peu plus ample, qui inclut non seulement l'aide d'urgence, l'aide à la population dans des termes d'approvisionnement de biens et de services pour sa subsistance, mais aussi la protection des victimes, la défense de ses droits humains fondamentaux et l'aide en forme des opérations prolongées pour les réfugiés et déplacés, en commençant ces opérations après que l'aide d'urgence a été réalisé.

Il est important de faire l'emphase que les missions humanitaires d'appui face aux désastres naturels, se caractérisent non seulement par des buts ou des activités déterminées, mais aussi par une série de principes éthiques et efficaces entre lesquels nous pouvons mentionner: l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance.

II.- L' ESPACE GÉOGRAPHIQUE BOLIVIEN.

La Bolivie se situe au Centre de l'Amérique du Sud, entre 57 ° 26 ' et 69 ° 38 ' de longitude occidentale du méridien de Greenwich et parallèles 9 ° 38 ' et 22 ° 53 ' de latitude sud, en embrassant plus de 13 ° géographiques. Elle compte sur une étendue territoriale de 1.098.581 km².

Elle confine au Nord et à l'Est avec la République Fédérative du Brésil, au Sud avec la République Argentine, au Sud avec Paraguay, au Sud-ouest avec Chili et à l'Ouest avec la République du Pérou.

La République est divisée en neuf départements, 112 provinces et 327 municipalités. D'après le recensement de 2001, la population qui habite dans le pays atteint 10.000.000 habitants à peu près, desquels 62 % se trouvent dans la zone urbaine et 38 % dans la zone rurale.



OROGRAPHIE.

La Cordillère des Andes dans le territoire bolivien bifurque dans des embranchements, du Nord au Sud, dans le noeud de Vilcanota ou d'Apolobamba, en formant la Cordillère Occidentale ou Volcanique et la Cordillère Réelle ou Centrale.

HYDROGRAPHIE.

La Bolivie compte sur trois systèmes hydrographiques:

Le Bassin du Nord ou de l'Amazone: Il couvre près de 66 % de la surface du pays (724.000 km²) et les risques d'inondations sont une menace en général présente. Constituée principalement des rivières: Madre de Dios, Orthon, Abuná, Beni, Yata, Mamoré et Itenes ou Guaporé.

Le Bassin Central ou Lacustre: la Situation dans l'Haut plateau, embrasse 14 % du territoire, dans environ 145.081 km². Formée par: le Lac Titicaca, Lac Poopó, Salar de Coipasa, Salar de Uyuni et le Río Desaguadero. Ces Bassins sont fréquemment susceptibles à une sécheresse, couvrent les Départements de La Paz, Oruro et Potosí et les rivières sont en général temporels

Le Bassin du Sud ou de La-Plata: Que dans le territoire bolivien embrasse près de 20 % du territoire national d'une étendue de 229.500 km². Composé principalement par les rivières: Paraguay, Bermejo et Pilcomayo en étant celui-ci le plus important caractérisé par de fortes variations de profondeur dans des époques d'étiage et d'été.

CLIMAT .

Les zones climatologiques sont divisées dans: les Plaines, placées dans la partie orientale, presque au niveau de la mer, avec une température moyenne de 25 ° C (77 ° F); des vallées ou des zones tempérées, localisées au centre du pays avec les altitudes qui oscillent entre 1000 à 3000 mètres sur le niveau de la mer et avec une température moyenne de 15 ° C (50 ° F); et l'haute plateau situé à l'ouest du pays, avec une altitude moyenne de 2.5000 m.s.n.m. et avec une température moyenne de 10 ° C (40 ° F) en pouvant augmenter la température pendant le jour.



III.- MÉMOIRE HISTORIQUE DES DÉSASTRES NATURELS ARRIVÉS EN BOLIVIE.

A.- DES RELATIONS DES SÉISMES.

1650	VIII	La Destruction de la capitale de El Alto Pérou
1662	VIII	Dommmages dans la ville de Potosí et de villages proches.
1720	VI	Dans la ville de Potosí des objets ont tombé
1743	VI	Panique dans la ville de Potosí
1845	VI	Senti à Santa Cruz et des dommmages dans des maisons de brique crue
1851	VII	Dommmages dans la ville de Potosí et de villages proches.
1871	VI	Dommmages dans la Ville San Antonio (aujourd'hui la Ville Tunari)
Cochabamba		
1884	VI	Destructions à Tarabuco, Sucre
1887	VI	Destruction à Yacuiba.
1891	VII	Dommmages à Consata et senti fort à de La Paz.
1899	VIII	Près de Yacuiba plusieurs maisons en brique crue ont été détruites
1909	VI	Senti à Tupiza et Tarija
1909	VII	Destruction à Sipe Sipe, morts et blessés
1923	VI	Senti fort à Mapiri, Consata
1925	VI	Dammages légers a Aiquile dans des maisons de brique crue
1929	IV	Fort à Warnes (Santa Cruz)
1932	VI	Senti fort à Colquechaca (Potosí)
1937	VI	Senti fort à Consata
1942	VI	Senti fort à Cochabamba
1943	VI	très fort à Cochabamba, destruction
1947	VIII	Consata détruite, senti très fort à La Paz
1948	VII	Destruction à Sucre, des morts et des blessés.
1949	V	Senti dans la ville de la Floride (Santa Cruz) Fort .
1956	VI	Fort à Consata, senti à La Paz.
1957	VII	à Postervalle quelques maisons de brique crue ont été détruites.
1958	VI	à Pasorapa, des maisons de brique crue ont subi des dommmages
1958	VII	Destruction à Aiquile .
1970	VI	deux morts dans Ajtara, Potosí .
1972	VI	Senti dans la ville de Cochabamba, de légers dommmages .
1976	VI	Senti à la proximité d'Aiquile, de légers dommmages .
1976	V	Senti dans Arque et de légers dommmages dans des maisons de brique crue
1981	VI	Senti dans Ivirigarzama, des dommmages structuraux .
1982	V	Senti fort dans la ville d'Oruro, de légers dommmages .
1983	V	A causé une alarme dans Huañacoma et Caripuyo (Potosí) .
1984	V	Senti dans Sabaya (Oruro), de légers dommmages dans des maisons de brique crue .
1985	VI	Il y a eu des écroulements à Monteagudo.
1986	VI	Senti fort dans Villa Tunari .
1986	V	Senti fort dans Villa Tunari, Chimoré et Puerto Villarroel



- 1987 V À Forestal (Santa Cruz), de légers dommages .
- 1991 V Dans Bermejo, des maisons de brique crue crevassées .
- 1994 VI Séisme profond senti en toute Bolivie .
- 1995 V Dans Comujo (Oruro), des dommages dans des maisons de brique crue
- 1998 VIII Des Destructons et des morts dans Aiquile, Totora et Mizque. En mai 1998 un tremblement de terre d'une intensité de 6.8 degrés dans l'échelle de Richter, a eu des conséquences dévastatrices pour trois provinces du Cône Sur du Département de Cochabamba (Campero, Arce et Mizque). Six mille personnes environ ont subi la perte de leurs demeures et une grande partie de la population a été affectée par la destruction de systèmes d'arrosage, arrêts, des chemins vicinales, des écoles, des hôpitaux, des services basiques et autres.
- 2001 V Senti fort à La Paz, avec de légers dommages matériels .
- 2001 IV Senti dans presque tout la Bolivie, ne se sont pas rapportés des dommages matériels .
- 2001 V Senti et avec des dommages légers à Pisiga et Coipasa .
- 2002 V Senti à Jorochito, Santa Cruz .
- 2002 V Senti et avec dommages à Alto Milluni, Zongo .
- 2004 III Senti à Zongo
- 2004 III Senti à Sucre .
- 2004 III Senti à Tarija.
- 2004 III Senti à Sucre .
- 2004 V Dommages à Rivera, Province Gualberto Villaroel

B.- D'AUTRES DÉSASTRES.

1.- Des incendies.

Les incendies forestiers arrivés en août 1999 ont affecté une surface d'à peu près de 100.000 hectares (selon une information sur le SNCD/Superintendencia Forestal). Les dommages observés incluent aux zones urbaines telle que la population d'Ascension de Guarayos avec la brûlure et la destruction de 447 demeures, d'impacts de l'environnement avec effets chez les personnes, la végétation, les animaux, le sol, l'eau et l'air.

Le mois de septembre 2000, l'incendie de 58 demeures s'est produit dans la localité de Reyes, département de Beni, avec la perte de tous ses meubles et d'effets, dans la localité de Montevideo, dans le département de Pando également un incendie a aplani 9 demeures, des sinistres se sont aussi produits par incendie au Marché Central de Riberalta, le département de Beni et des grandes pertes agricoles et des sols cultivables dans la vallée centrale de Tarija et la localité d'Alcalá dans le département de Chuquisaca.

Le dernier de ces incendies a **survenu** en août 2002 en affectant 8.800 habitants. Le Département de Tarija l'année dernière a été affecté par plus de 15 incendies forestiers, lesquels ont affecté plus de 23,015 hectares, ils ont lieu dans la zone qui comprend la Vallée Centrale, qui embrasse les provinces Méndez, Cercado, Avila et Arce. Ces



désastres ont été provoqués par l'homme après avoir éliminé la couverture végétale, aux fins agricoles.

2.- Contamination.

En janvier 2000 s'est produit une dispersion de pétrole dans le pipe-line de Santa Cruz-Sica Sica – Arica grâce aux fortes pluies qui ont provoqué des débordements au Río Désaguadero. D'après les rapports de LIDEMA la quantité de pétrole répandu n'a pas été

rapporté en détail, ni la quantification des dommages subis par la population, dans des termes de nombre de personnes et de la grandeur de l'impact sur son activité productive. La zone affectée par la dispersion comprend l'aire voisine aux rivières Desaguadero (depuis Calacoto jusqu'à Eucaliptus) et aux lacs Uru-Uru et Poopó. Dans ces endroits sont installés les groupes ethniques aymaras et Urus.

Un désastre similaire est arrivé en 1996 grâce à la rupture de deux digues de la machine qui concentre les matériels de la mine Porco, placé à 50 kilomètres au sud-ouest de la ville de Potosí.

Selon des informations officielles, la décharge intempestive des matériels emmagasinés dans la digue de Porco atteint à un volume de 235.000 m³, composé principalement de dacita, pirita, une galène, esfalerita et d'autres. Ces matériels ont mêlé avec la rivière Yana Machi, contaminé et troublé ses eaux.

Le 14 juillet 2001 près de Tambo Quemado un camion qui transportait Voratane T-80 s'est renversé en lançant à l'atmosphère 18 tambours du chimique mentionné. La substance s'est répandue le long de la route, et les marges de la rivière de Chacoma. Le toxique s'est dispersé en vapeurs qui ont provoqué une irritation de muqueuses respiratoires et conjonctives, et une ardeur dans la peau de la population affectée. Par la suite les habitants de la région ont présenté une nausée et une inappétence. Deux intoxications se sont produites de même pendant les travaux de remuement de la substance.

3.- Tourmentes de neige.

Le 30 juillet 2002 s'est produit une tourmente de neige qui a touché à plus 5 provinces de Potosí, où 4 personnes sont mortes et à peu près 30.000 animaux.

4.- Des glissements.

Les glissements qui se présentent à l'époque de pluies, affectent principalement le réseau vial et les zones peri-urbaines des villes principales du pays. Les zones plus affectées dans les dix dernières années ont été les quartiers périphériques de La Paz et la Municipalité de Camargo dans le département de Chuquisaca.



En 1992 un glissement dans le village minier de Llipi, les glissements les plus récents arrivés en 1997 et 1998 dans le coteau Cotahuma, coteau Mokotoro et dans la zone de Kupini, dans le département de La Paz.

5.- Des sécheresses et des Inondations.

En étant les sécheresses un phénomène hautement récurrent et avec une zone d'incidence très ample elle constitue l'une des causes principales de migration de la campagne vers les villes qui se sont présentées en Bolivie.

Les inondations et les sécheresses ne sont pas associées uniquement au Phénomène de "El Niño – L'Enfant". Les premières se présentent avec une relative fréquence à l'époque de pluies, en affectant avec des désastres petits et moyens une grande partie du pays.

Le 19 février 2002 la ville de La Paz a souffert une forte pluie qui a eu un niveau de précipitation de 39.4 lt à un mètre carré. Cette pluie a originé le débordement des rivières et ravins, en provoquant ainsi une inondation rapide et en affectant principalement la zone centrale. 80 morts se sont enregistrés, 122 blessés, 69 hospitalisés et un dommage économique approximatif de 70 millions de dollars. Il s'est passé de même à Tarija en août 2002, l'inondation de La Paz du 19 février a montré une ample participation communautaire dans les travaux de contrôle du désastre.

Le 24 décembre 2003, à 4:30 heures du matin, s'est produit une crue intempestive de la rivière Chapare, en abattant plus de 200 mètres du pont Alfonso Gumucio Reyes, 60 personnes sont mortes et le passage de 700 véhicules qui circulent sur cette route principale qui unit les départements de Cochabamba et de Santa Cruz s'est paralysé pour quelques jours. À présent ce Pont est déjà reconstruit.

Le 9 janvier 2004, après sept heures de pluie continue, la ville de Trinidad a été inondée dans 90 %, en affectant aussi aux municipalités de San Javier et de Loreto. Les sinistrés, elles ont surpassés les 8000 familles qui compte la moitié de la population de Trinidad dont la plupart d'eux sont pauvres et ont été évacuées aux refuges temporels.

IV.- LEGISLATION SUR DESASTRES NATURELS EN BOLIVIE.

A.- Le Décret Suprême No. 19386 publié dans la Gazette Officielle le 31 janvier 1983.

Il institue le Système National de Défense Civile comme une partie intégrante de la Défense Nationale, afin d'adopter les mesures pour prévenir, pour limiter les risques et pour réduire les effets rattachés aux désastres naturels et d'autres calamités publiques.



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE

Ce document établit la Direction Nationale de Défense Civile et crée le Comité National de Défense Civile comme l'organisme chargé d'administrer le nouveau système. Il établit les Comités Départementaux, Provinciaux et Cantonaux de Défense Civile.

B.- Résolution Ministérielle No. 1241, 16 septembre 1989:

Elle crée l'Unité de Coordination Nationale de Santé en Désastres Naturels dépendant de la Direction générale de Santé Publique. Ayant pour des fonctions coordonner des activités dans des cas de désastres avec la défense civile, la coopération internationale et l'assessorat technique international en santé. Elle définit la Politique Nationale de Santé dans des cas de désastres et développe des plans de réponse en santé face aux calamités publiques.

C.- Loi N ° 2140 pour la Réduction de Risques et l'attention de désastres, 25 octobre 2000.

Elle détermine la création du Système National pour la Réduction de Risques et l'Attention de Désastres et/ou d'Émergences (SISRADE) sous la direction du Conseil National pour la Réduction de Risques et l'Attention de Désastres et/ou d'Émergences (CONARADE) comme l'instance supérieure de décision et de coordination, géré par le Président de la République et confirmé par le Ministère de Défense Nationale, ainsi que par le Ministère des Finances, le Ministère de la Présidence, les Ministères de Développement et Planification et le Ministère de Gouvernement.

D.- Loi N ° 2335 qui modifie la Loi N ° 2140 - 5 mars 2002.

Elle crée le Fonds de Fidéicomis pour la Réduction de Risques et l'attention de Désastres - FORADE, sous la dépendance du Ministère de la Présidence, afin de capter des contributions et des apports financiers, effectués sous n'importe quel titre par des gouvernements étrangers et des organismes soumis à l'enceinte du droit international ou les autres de caractère public ou privé, nationaux et étrangers.

En plus elle projète des modifications de la Loi 2140, basiquement sur la structure du CONARADE et sur les composants généraux du SISRADE

V.- DES CONVENTIONS ET DES PLANS.

A.- 1990 PLAN NATIONAL D'ATTENTION À LA SÉCHERESSE.

Dans le but d'établir la grandeur de la crise dans les zones affectées par ce phénomène naturel qui a dépassé la capacité Nationale en ce qui concerne l'assistance.

B.- PLAN NATIONAL DE RÉDUCTION DE RISQUES ET D'ATTENTION AUX DÉSASTRES.



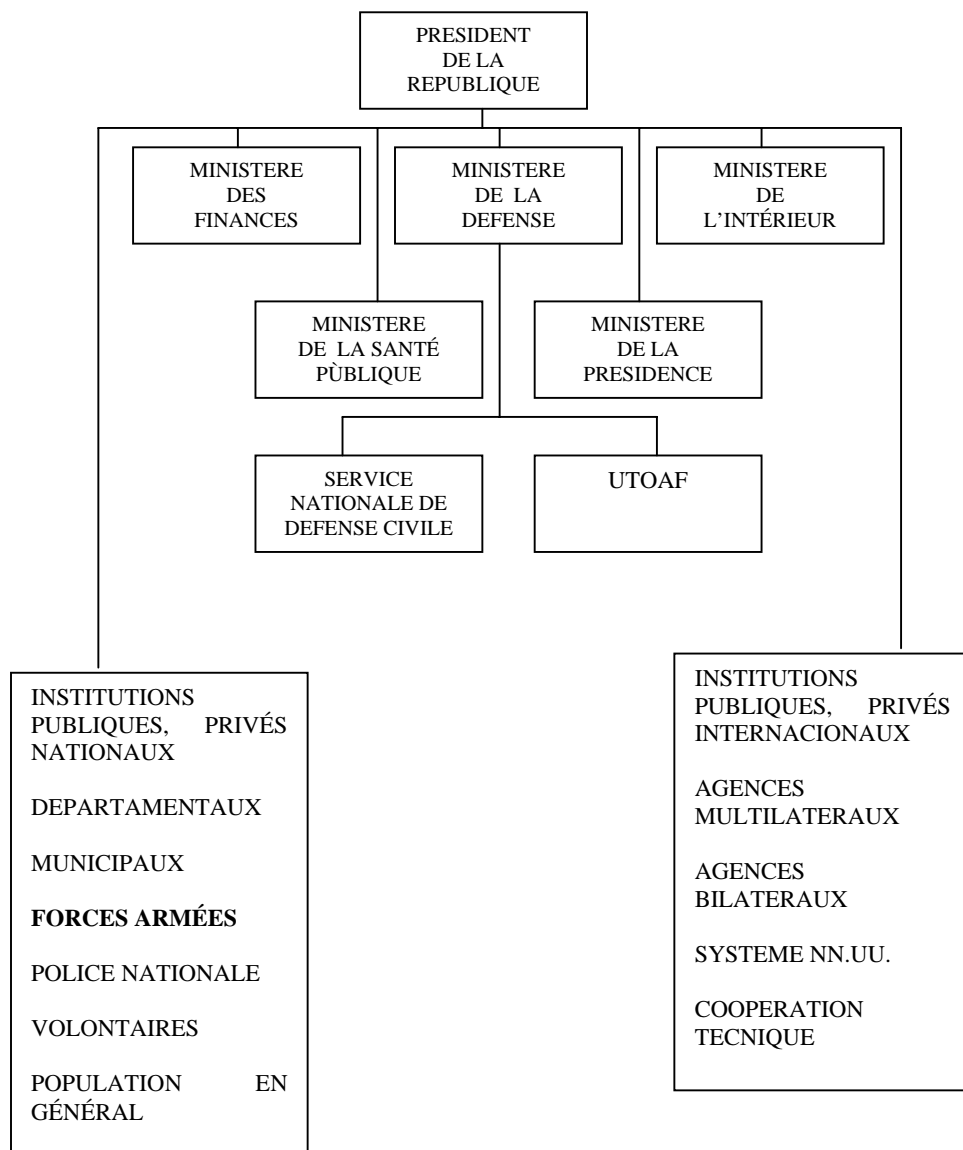
VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE

C'est un instrument technique et politique de long délai qui définit ses buts et stratégies dans le cadre des politiques et des stratégies nationales, il oriente les activités institutionnelles et/ou interinstitutionnelles, définit ses responsabilités et intègre les efforts publics et privés dans l'enceinte internationale, nationale, départementale et municipale soit dans la réduction de risques comme dans le domaine d'attention de désastres et/ou d'émérgences.

C.- PLAN DE CONTINGENCE POUR LA SÉCHERESSE DU CHACO BOLIVIEN.

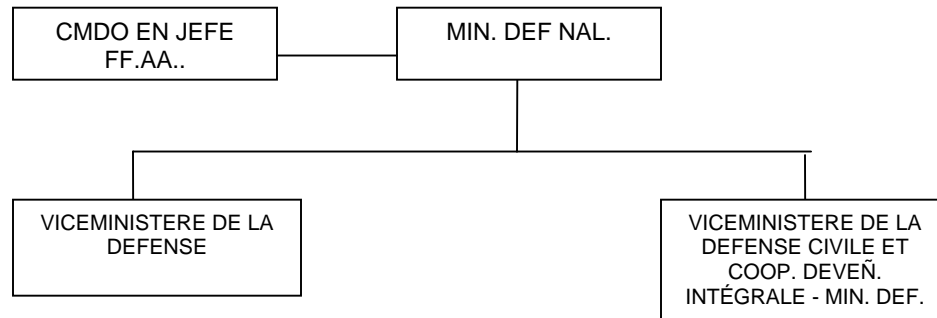
C'est un document accordé et concerté entre quatre Ministères (la Santé et le Sport, le Ministre du Développement Rural, Agricole et d'Environnement, de Services et de Travaux Publics et de la Défense Nationale) l'Agence de Coopération de Nations Unies (FAO, PEMA, UNICEF ET OPS/OMS), l'Assemblée du Peuple Guarani.

VI.- SYSTÈME NATIONALE DE LA DÉFENSE CIVILE EN BOLIVIE.





VII.- STRUCTURE DE DEFENSE CIVILE AU SECTEUR DE LA DÉFENSE



VIII.- PLANS DES FORCES ARMÉES.

Parmi quelques plans élaborés par les Forces Armées et l'Armée, en particulier pour faire face les Divers Désastres Naturels dans notre Pays, nous pouvons mentionner les suivants:

A.- Plan contre les désastres Naturels "Motomendez" dont l'objet est de Proportionner la Sûreté et l'Appui à la population en cas de Désastres Naturels dans tout le territoire National.

B.- Plan de Défense Civile "Mamoré" ayant pour objet l'Armée en appui aux Désastres Naturels.

C.- Plan de Contingence Sismique pour Proportionner la Sûreté et l'appui institutionnel aux effets d'une possible réplique sismologique.

D.- Plan de Contingence "Inondation" élaboré pour contrecarrer ou résister des inondations possibles dans le Pays.

E.. PROFIL DU PROGRAMME STRATÉGIE POUR UN EFFICIENT APPUI DE L'ARMÉE AUX OPÉRATIONS DE DÉFENSE CIVILE dont l'objet est rapporté à la Qualification et l'équipement du personnel de cadres et la troupe de l'Armée, pour qu'ils appuient avec compétence aux Opérations de Prévention, de Contrôle et de Mitigation d'Incendies Forestiers.



IX.- DES CONVENTIONS DE COOPÉRATION RÉGIONALE.

UN EXERCICE COMBINÉ ARGENTINE - BOLIVIE "TCNL. Juana Azurduy"

A.- ANTÉCÉDENTS.

Grâce à la nécessité de coordination et d'appui bilatéral entre les deux pays, pour faire face aux Désastres Naturels, on a développé à partir du 2001 des exercices Combinés entre les Armées des Deux pays dénommé l'Exercice Combiné "Tcnl. Juana Azurduy". Trois réunions de travail ont eu lieu pendant cette année où les coordinations nécessaires ont été réalisées pour rendre finalement possible l'exécution de cet exercice du 18 septembre au 22 septembre 2006 dans la Ville de Salta (Argentine).

B.- LE BUT DE L'EXERCICE.

Le but de l'exercice conjoint est la planification d'actions conjointes Humanitaires dans une zone limitrophe entre les deux pays.

C.- DES PARTICIPANTS.

Les participants dans le Sixième Exercice Combiné "Tcnl Juana Azurduy" appartiennent à la Troisième Division de l'Armée de la Bolivie et la Brigade Mécanisée V de l'Armée Argentine, en considérant une atmosphère classique, affectée par des Désastres Naturels.

X.- PARTICIPATION DES FF.AA DANS DES DÉSASTRES NATURELS.

A.- DES TÂCHES ESSENTIELLES.

1.- Les Forces Armées faisant partie essentielle du Ministère de Défense Nationale et celui-ci à son tour du Conseil National pour la Réduction de Risques et l'Attention de Désastres et/ou les Émergences (CONARADE) qui dépend à son tour du Système National pour la Réduction de Risques et l'Attention de Désastres et/ou des émergences (SISRADE) elles participent à l'entraînement d'Officiers, de Sous-officiers, de Sergents et de Soldats pour contrecarrer et pour collaborer aux cas de désastres naturels.

2.- Constituer une partie de l'Alerte Précoce pour la prévention des désastres.

3.- Contribuer avec une plus grande force dans la Réponse aux phénomènes naturels. Cette réponse a une portée nationale, par le déploiement de ses unités dans tout notre pays, en accueillant



d'après ses possibilités et moyens disponibles les familles endommagées (ou sinistrées) avec promptitude.

4.- Participer à la Réhabilitation à travers des services basiques, des refuges et des logements temporels dans des installations fixes ou celles habilitées aux divers campements installés où ils sont nécessaires. Elles contribuent aussi selon les délais et l'intensité contenus dans les dispositions du Ministère de Défense Nationale au moyen de l'appui logistique, le transport, la main-d'oeuvre et d'autres requêtes qui peuvent être considérés.

B.- RESPONSABILITÉ RÉGIONALE.

Dans l'enceinte départementale les autorités exécutives les plus importantes sont constitués par les Préfectures et les Gouvernements Municipaux en matière de la Réduction et l'Attention de Désastres dans sa juridiction. La formulation et l'exécution des politiques nationales de Réduction de Risques de Désastres, ainsi que son insertion dans les plans Départementaux et Municipaux de Développement elles doivent se réaliser dans le cadre de processus de planification établis au SISPLAN, dans lequel participent toutes les institutions publiques centralisées ou décentralisées, et les Forces Armées à travers des Commandos de Division, de Brigades Aériennes et de Districts Navals et ses unités dépendantes cantonnés dans les différents Départements de la Bolivie.

C.- GROUPES VOLONTAIRES.

1.- Les Forces Armées de la Bolivie comptent aussi sur les Groupes de Volontaires comme les unités SAR-FAB dépendant de la Force aérienne qui participent aux tâches propres à leur l'activité telles que la Recherche et le Sauvetage sous la surveillance de cette Force, dans la coordination avec la Défense Civile et le Département de Défense nationale.

2.- Groupe d'Opérations d'urgence Naval dans la Recherche et le Sauvetage (GOEN - BSR) dépendants de la Force Navale Bolivienne.

3.- Système de Recherche et de Sauvetage du Groupe SAR-BOLIVIE qui développe ses activités d'après le Système International de Recherche et de Sauvetage.

4.- Système de Recherche et Sauvetage du Groupe de Volontaires de Sauvetage Bolivie (G.V.S.B. - SAR) qui a la spécialité de Recherche et de Sauvetage d'après le système international.



Les Groupes de volontaires participent dans des tâches différentes en cas de Catastrophes naturelles et contribuent de cette façon aux activités des Forces armées.

D.- PARTICIPATION D'UNITÉS MILITAIRES DANS DES CATASTROPHES NATURELLES.

1.- Tremblements-de-terre.

L'Anné 1998 à Cochabamba dans les provinces d'Aiquile et Totorá a eu lieu un tremblement de terre de 6,5 d'intensité, qui a provoqué la destruction d'une grande partie de l'infrastructure des villages précédemment mentionnées, les unités situées dans la ville de Cochabamba ont été mobilisées immédiatement pour secourir les victimes, initialement les unités ont été transportées par pont aérien du centre d'instruction de troupes spéciales (I) (C.I.T.E.) pour faciliter une aide immédiate aux victimes, ils ont installé des logements provisoires dans les tentes fournies par cette unité de forces spéciales, accomplissant aussi des tâches de sécurité afin d'éviter le pillage.

2.- Des inondations et une grêle.

a.- En février 2002 dans la ville de La Paz, une pluie et une grêle sans des précédents, a originé le débordement de rivières, rasins, la destruction de demeures, de ponts et d'autre infrastructure en affectant principalement au centre de La Paz.

Parmi les unités militaires de la Garnison de La Paz qui ont participé pour faire face à ce désastre naturel nous pouvons mentionner : la Police Militaire No. 1 "SAAVEDRA", le Régiment d'Infanterie 1 "COLORADOS" et le Bataillon de Communications I "VIDAURRE" tous membres de l'Armée bolivienne sous une forme coordonnée et conjointe avec des institutions civiles ils ont essayé de diminuer les séquelles provoquées.

b.- Le 9 janvier 2004, comme résultat de sept heures de pluie continuelle, la ville de Trinidad a été inondée en 90 %, en affectant aussi aux municipalités de San Javier et de Loreto.

À cette occasion le Régiment d'Infanterie 29 "Lino Echeverría" et le Regiment École de Forêt 16 "JORDAN" Unités qui appartient à la Sixième Division de l'Armée ont participé avec une tâche remarquable, en collaborant dans l'évacuation des personnes sinistrées, et dans l'installation de refuges transitoires.

3.- Des incendies.

a.- La population de Reyes situé dans le Département du Beni en 2000 a subi des dommages sérieux produit de la brûlure comme pratique agricole sans tenir compte des



mesures de précaution nécessaires. Cela a occasionné l'intervention d'unités de l'Armée dépendantes de la Sixième Division qui se trouvent à Trinidad.

b.- Pendant 2002 les unités de l'Armée et la Force Aérienne de la Garnison de Tarija de même que le Bataillon d'Ingénierie I "CHOROLQUE", le Régiment d'Infanterie 20 "PADILLA" qui ont contribué à suffoquer plus de 15 incendies forestiers.

XI.- DES LECONS APPRISES.

L'expérience des Forces Armées Boliviennes dans des désastres naturels nous montre que:

A.- L'instruction dans les unités militaires doit être spécialisée et intensifiée pour réussir dans ce type de tâches.

B.- Élaborer les plans qui permettent aux unités militaires de réaliser ce type d'activités à l'intérieur de ses juridictions avec la capacité de réaliser des tâches conjointes et coordonnées avec toutes les institutions responsables.

C.- Compter sur des unités hautement mobiles et aéroportées, ainsi que la nécessité d'avoir des aéronefs tels que des hélicoptères avec capacité de transport et de sauvetage, de personnel et d'avions qui puissent agir dans tout terrain.

D.- Une coordination réelle et permanente entre les Forces Armées des pays voisins et de la région, pour pouvoir agir et contrecarrer dans une forme combinée et d'une meilleure manière dans des différentes contingences selon les nécessités du pays affecté par les désastres naturels, au bénéfice de la population affectée.

E.- L'Emploi d'une terminologie et simbologie commun des Désastres Naturels qui facilite la compréhension entre différents acteurs et participants dans des exercices combinés.

F.- Fournir plus d'équipement aux Unités Militaires consistants en moyens matériels et technologiques qui ont à voir avec cette spécialité.

G.- La nécessité de mettre en pratique (appliquer) le Système d'Alerte Précoce à un niveau National et régional pour les Opérations de Prévention.

H.- Différencier les Rôles et les Tâches face aux autres membres du Système National de Défense Civile a affecté l'efficacité et le caractère effectif des Opérations.

I.- L'intégration des procédés est Indispensable pour faire face aux désastres naturels.



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE

- J.- Un manque d'Éléments spécifiques de Direction et de Coordination dans les Forces, empêche aux Unités des Forces Armées de agir d'une façon plus efficient.
- K.- Un emploi inadéquat des Forces Spéciales dans les Opérations Humanitaires par manque de Plans Composés ne permet pas d'exploiter les vraies capacités de ce type d'Unités.
- L.- Une manque de coordination entre les Unités Opérantes et le Système National de Défense Civile pour la planification et l'exécution des Opérations humanitaires, ne permet pas d'accomplir avec compétence les tâches imposées.